



## Reçu de solde de tout compte et fiche de paie

Par **maria69**, le **04/03/2011** à **10:22**

Bonjour,

Je viens de prendre ma retraite le 1er janvier 2011.

Bien entendu j'en ai informé mon employeur des que j'ai reçu mon courrier de la CRAM.

En décembre il m'a payé mon salaire du mois dont j'ai reçu ma fiche paie, suite à mon départ je suis allé signer les papiers auprès de mon employeur reçu de solde de tout compte etc...

et je me suis aperçu qu'il manquait mes congés qui n'avaient pas été payés, et il m'a refait une fiche de paie pour décembre avec les indemnités de départ, mon salaire de décembre a été noté en acompte, est-ce normal.

La il m'a refait un reçu de solde de tout compte pour les congés payés, normalement on ne devrait pas avoir qu'un seul reçu de solde de tout compte pour la totalité ?

Je n'ai pas encaissé les chèques ni pour les indemnités ni pour les congés.

Que dois-je faire ont-ils le droit ?

Merci pour votre réponse,  
Cordialement,